

Rapport de la sous-commission des comptes 2025

Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Mourad Crevoisier	POP
	Monsieur Anthony Curty	PLR
	Monsieur Michaël Vögtli	Les Vert-e-s, rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 30 mars 2026, en présence de M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chef-fe-s de services, adjoint-e-s et responsables suivants :

- Centres 110, 120, 121 et 126 : Mme Floriane Mamie (Chancelière) pour le service de la Chancellerie et M. Christophe Mirabile (chef de service) pour le Service de la communication.
- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : Mme Sophie Jacopin (adjointe à la cheffe de service, responsable de la Gérance communale) et M. Fernando Soria (administrateur) pour le Service des bâtiments et du logement.
- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. Marc Arlettaz (chef de service) et Didier Gretilat (responsable administratif de la station d'épuration des eaux - STEP) pour le Service technique
- Centres 150, 250, 755, 765 et 875 : M. Patrick Jobin (chef de service) et ses adjoints Mme Angélique Nobs (urbaniste communale et responsable du secteur planification) et M. Yoan Vuillemez (responsable du secteur permis de construire) ainsi que Mme Sylvie Pipoz (déléguée à la valorisation du patrimoine) pour le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement.

Remarques générales

En préambule, le Chef de dicastère rappelle le fonctionnement général du Dicastère. Le Service d'urbanisme se compose, pour mémoire, de trois

secteurs, dont celui des permis de construire, qui traite notamment des questions de prévention incendie — un sujet particulièrement d'actualité. Ce secteur bénéficie actuellement d'un renfort, grâce au retour temporaire, pour l'année 2026, d'un ancien responsable de la prévention incendie. Par ailleurs, le Service technique, placé sous la responsabilité de l'ingénieur communal, comprend quatre secteurs : le génie civil, la signalisation, la géomatique et la station d'épuration.

S'agissant du Service des bâtiments, la cheffe de service est malheureusement absente depuis le mois de septembre, une situation difficile pour le service qui gère d'importantes rénovations, notamment les bâtiments du parc des Musées, les Anciens abattoirs, l'Hôtel-de-Ville ou encore Beau-Site. Va suivre le déplacement du centre d'orthophonie qui rejoindra Serre 14, bâtiment qui devra être rénové de manière profonde. Le déménagement d'une partie des services à l'Hôtel-de-Ville permettra également de rénover légèrement Serre 23. De plus, un entrepôt pour les œuvres du MBA devra être réalisé, les donations reçues ne pouvant plus y être entreposées. L'adjointe à la cheffe de service a donc pour l'instant repris les rennes, mais malgré ses compétences, notamment en tant que spécialiste du droit du bail, elle n'a pas de formation d'architecte. Outre de nombreuses collaborations avec des architectes de la place, l'ancien architecte communal a ainsi été mandaté pour suivre certains chantiers très importants (SisPol, Châtelot, Hôtel-de-Ville et Beau-Site). Il travaille comme mandataire et n'a en aucune manière repris la direction du service.

Aucune remarque particulière n'est formulée quant aux services liés à la présidence.

100 / Conseil général

Aucune remarque.

110 / Conseil communal

Suite à la remarque d'un commissaire, des précisions sont apportées concernant les lignes de frais spécifiques au Conseil communal, notamment les indemnités de sortie et les pensions de retraite. L'indemnité de sortie correspond à une provision destinée à couvrir les quelques mois suivant le départ d'un membre du Conseil communal. La pension de retraite concerne uniquement les anciens conseillers communaux pour lesquels aucune prévoyance LPP n'avait été constituée. Enfin, les coûts mentionnés sous «

autres charges de personnel » se rapportent à l'organisation des soirées destinées aux jubilaires et aux retraités de l'ensemble du personnel.

121 / Chancellerie

La Chancelière présente les différentes missions de la Chancellerie, en particulier l'organisation de plusieurs manifestations annuelles. Elle souligne le bon fonctionnement du nouveau « pool manifestations », un dispositif permettant de recourir à du personnel auxiliaire pour certains événements.

Deux manifestations marquantes de l'année 2025 sont notamment mentionnées : la cérémonie en l'honneur du président du Grand Conseil M. Emile Blant ainsi qu'une séance du CG extraordinaire organisée extra-muros à la Maison du Peuple pour le dossier de la nouvelle patinoire. Par ailleurs, depuis le mois de décembre, une nouvelle collaboratrice a été engagée afin de faciliter et de coordonner les échanges entre lcdf27 et les services de la Ville.

Deux réflexions touchant directement la Chancellerie ont également été initiées : le remplacement de la plateforme ECHO dédiée à la gestion des séances de l'exécutif et la réforme des commissions sollicitée par le Conseil général en réponse à une motion. En outre, un protocole communal, comprenant l'ensemble des règles à observer en matière d'étiquette, de préséance et d'usages dans les cérémonies, manifestations, relations et autres circonstances officielles a été adopté.

126 / Communication

Le chef de service présente les différentes missions du Service de la communication. De nature transversale, celui-ci soutient les autres services dans leurs actions de communication, notamment par la réalisation de supports tels que flyers, affiches et brochures. Il constitue également le point d'entrée pour les médias, avec environ 60 communiqués de presse diffusés en 2025 ainsi qu'une douzaine de conférences de presse organisées. La gestion du site Internet de la Ville, la production de contenus vidéo et photographiques, en particulier lors d'événements, ainsi que la réalisation du journal et la gestion du site du Tourbillon complètent le panel des principales activités.

Le service est par ailleurs impliqué dans l'organisation d'événements promotionnels nécessitant une présence sur des stands, par exemple lors

des courses de chiens de traîneaux de Saignelégier ou dans le cadre du Salon de l'immobilier. S'agissant des médias sociaux, la croissance du nombre d'abonnés se poursuit de manière soutenue sur Facebook, Instagram et LinkedIn. À noter également le lancement très récent de la Ville sur TikTok, en collaboration avec le Service de la jeunesse, afin de proposer des contenus davantage orientés vers le jeune public.

Enfin, de nouveaux objets promotionnels (goodies) ont été développés, notamment les nouvelles versions des tasses Art nouveau, qui rencontrent un vif succès.

Sur 2026, l'accompagnement de lcdf27 occupera davantage le service avec une montée en puissance progressive de la communication tout comme la refonte du site Internet pour lequel un appel d'offres a été lancé.

Il n'y a pas de crédits d'investissement pour 2025, les frais relatifs au site promotionnel de la Ville, hellochauxdefonds.city, lancé en juillet 2025, apparaissent au compte de résultat.

150 / Transports

La participation au pot commun des transports est toujours sujette à de nombreuses discussions avec l'État, les calculs étant complexes. Une forte diminution est constatée dans les comptes suite au retour retardé des trolleybus. La montant facturé sera complet lorsque les 3 grandes lignes 301, 302 et 304 seront équipées en trolleybus.

L'administratrice indique que la vente de cartes CFF demeure correcte. En outre, le nouveau système permet désormais à la Ville de ne plus assumer de risque financier, tout en bénéficiant d'une commission versée par les CFF.

200 / Service des bâtiments et du logement

L'adjointe à la cheffe de service indique que le service sort gentiment de la période "tempête", le gros du travail ayant été effectué. L'ECAP a accepté de verser un montant d'honoraire de gérance pour les travaux complexes. Tous les dossiers seront clôturés à l'été 2026. Près de CHF 100'000.- ont également été reçus de l'assurance bâtiment pour les dédommagements aux locataires.

Au niveau de la gérance locative, le taux de vacance des logements propriété de la Ville est très réjouissant, affichant 0.9% pour l'année 2025.

Les grands chantiers terminés en 2025 sont évoqués. Il s'agit de l'Aula des Forges, du Pavillon de la place du Marché, de la rénovation de l'Espace de l'urbanisme horloger, de la réfection de la Grande-Fontaine, de la rénovation des deux bâtiments de tête aux Anciens abattoirs (dont l'un est occupé par lcdf27 et l'autre par le secteur conciergerie et la sécurité au travail), des volets pour l'immeuble situé rue Promenade 8-10, de la pose de panneaux photovoltaïques, rénovation de la toiture et isolation des caves de l'immeuble rue Blaise-Cendrars 10-12-14, de la rénovation de plusieurs cages d'escalier ainsi que de l'extension du parking de l'hôpital. En outre, 22 appartements vétustes ont pu être rénovés. Certains travaux, débutés en 2025 se poursuivront sur 2026 : sont concernés la rénovation du TPR, la réhabilitation des deux kiosques et des WC du parc des Crêtets, le réaménagement de l'Hôtel-de-Ville, la liaison MH-MIH, la cafétéria du MIH, le parc des Musées, la poursuite des travaux sur le site des Abattoirs avec notamment la mise en service d'un restaurant, la rénovation du bâtiment SISpol et des immeubles Châtelot 9-11 et Commerce 107-109.

S'agissant du parking de la Ronde, les chiffres évoluent, indiquant qu'il rentre gentiment dans les habitudes de la population. En moyenne, les revenus ont augmenté de 52% sur les places à l'heure par rapport à 2024. Sur les trois premiers mois de 2026, la hausse se poursuit. Les contrats de baux au mois s'élèvent à 83, chiffre correspondant à ce qui était attendu.

Le directeur revient sur deux inaugurations effectuées en 2025. La première concerne le bâtiment Châtelot 3 et la seconde l'Aula des Forges qui accueillera probablement le Conseil général durant les travaux qui toucheront prochainement l'Hôtel-de-Ville.

L'administrateur indique en regard des comptes 2025 que le budget a été tenu. Une nouveauté a été introduite permettant d'effectuer des provisions en vue de futures rénovations. L'absence de longue durée de la cheffe de service et ses conséquences sur la charge de travail des personnes en place est évoquée.

Un commissaire s'enquiert de la diminution des frais RH du service. Il est indiqué que celle-ci est due à un délai de carence suite à des départs. Dans l'ensemble cela n'a pas impacté le suivi des dossiers.

201 / Bâtiments divers d'utilité publique

L'administrateur évoque la négociation menée avec succès auprès des propriétaires d'Espace ayant permis de réviser la convention et d'obtenir des

économies sur les charges facturées. L'accès public sera maintenu, même si l'administration quitte les lieux.

Investissements

Il est relevé que les travaux réalisés sur la Grande Fontaine montrent quelques signes de malfaçon. Une analyse est en cours.

210 / Gérance – secrétariat

Un commissaire revient sur le fait que la gérance est administrée comme s'il s'agissait d'une gérance privée et se demande si cette méthode donne satisfaction. L'administrateur répond par l'affirmative, bien que certaines tâches assumées par la responsable de la gérance ne puissent pas être refacturées. C'est notamment le cas de certains entretiens liés au remplacement de locataires évacués de bâtiments privés, tâches qui, par exemple, ne seraient généralement pas effectuées par des acteurs privés.

211 / Bâtiments locatifs

Le directeur revient sur le taux de vacance très bas affiché par la gérance, situation favorisée par la qualité de l'accompagnement des locataires et l'entretien régulier des appartements. En effet, dès réception d'une résiliation, les équipes évaluent les actions à entreprendre, minimisant ainsi les délais de vacance. Une dizaine d'appartements vétustes seront mis à disposition de LCD27 en l'état afin d'y loger des artistes. Seules les charges seront facturées.

Un versement correspondant à 5% des revenus locatifs devrait désormais être versé à un fonds de rénovation destiné à couvrir les coûts de travaux qu'il ne serait pas possible de répercuter sur les loyers. Un rapport sera prochainement présenté au CG à ce sujet.

Au vu de la bonne situation de la gérance, un commissaire s'enquiert de l'opportunité ou de la volonté du Conseil communal d'augmenter le parc de la Ville. Le directeur indique qu'il s'agit d'avoir de bonnes raisons pour justifier une augmentation du parc immobilier. Il doit y avoir un rôle social, patrimonial ou stratégique, mais la Ville ne doit pas entrer dans un rôle spéculatif.

Le compte 3431422, charges d'objets vacants, indique une augmentation de charges alors qu'une baisse des vacants est annoncée. Des retards dans la comptabilisation des décomptes de charge ont été accumulés ce qui explique pour la plus grande partie ce chiffre.

À la demande d'un commissaire, il est indiqué que sur les 750 objets du parc, seuls 20 à 30 objets sont chaque année "hors marché" pendant leur rénovation.

212 / Parkings

Les parkings présentent une bonne rentabilité. Toutefois, pour certains d'entre eux, le résultat final peut varier sensiblement en cas de fortes chutes de neige, en raison de frais de déblaiement élevés.

240 / Domaines

Aucune remarque.

250 / Foncier

Le chef de service rappelle que les ventes sont conditionnées aux calendriers des projets concernés, entraînant parfois d'importantes différences entre ce qui était budgété et les ventes effectivement conclues sur l'année.

Un commissaire demande quelques détails concernant les études réalisées sur le terrain Pâquerette. Il est indiqué qu'une partie du terrain est situé en zone industrielle. Une entreprise, très intéressée à s'installer sur ce terrain, souhaitait connaître son état, raison pour laquelle des études ont été commandées. L'actualité faisant toujours plus état de PFAS/Substances per- et polyfluoroalkylées surnommées "polluants éternels", les demandes pour de telles analyses se multiplient.

Un commissaire évoque un éventuel projet sur le terrain du club Deportivo. Il est indiqué qu'il n'y a rien de précis, mais que cet endroit sera rezone en zone mixte après l'ouverture de la H18, permettant soit de conserver le terrain pour du sport, soit d'y autoriser une construction afin de mieux répondre aux besoins futurs éventuels de cette partie de la ville.

701 / Service technique - 712 constructions nouvelles

L'ingénieur communal présente l'activité du service pour l'année 2025. Il en rappelle la nouvelle organisation, le service étant désormais composé de quatre secteurs : génie civil, géomatique, station d'épuration ainsi que le nouveau secteur signalisation. Ce dernier a été créé à la suite du départ de l'unique collaboratrice en charge du domaine et vise à renforcer la coordination et les synergies internes. Pour pallier ce départ, un responsable

a été engagé pour diriger ce secteur qui a intégré la collaboratrice en charge de la gestion de la signalisation des chantiers, auparavant rattachée à la Sécurité publique. Un collaborateur supplémentaire a été recruté pour la gestion des diverses et nombreuses occupations du domaine public, le poste étant financé par les recettes issues de la facturation dans ce domaine, ce qui n'était jusqu'ici pas systématique.

En matière de génie civil, des travaux importants ont été réalisés, notamment sur la rue de la Balance, dernier investissement du crédit quadriennal 2018-2021. Le dernier tronçon de la rue de la Ronde a également été finalisé. S'agissant du chantier Abeille-Serre, le chantier a pris du retard en novembre, entraînant la suspension des travaux pour la période hivernale, qui pourront reprendre au printemps.

Plusieurs chantiers liés aux réseaux souterrains restent parfois incertains jusqu'à peu de temps avant leur démarrage. Comme leur emprise sur le domaine public est importante et que la durée des travaux peut être conséquente, ce sujet a été abordé avec Viteos. Il est prévu, à partir de 2027, de facturer l'emprise du domaine public également en fonction de la durée des travaux, afin d'assurer une égalité de traitement avec les acteurs privés. L'objectif est d'inciter à une meilleure optimisation de la durée des chantiers.

Le secteur signalisation a initié un travail conséquent visant à élaguer la signalisation en ville. Le secteur géomatique, outre ses nombreuses tâches de soutien aux services de la Ville, a revu les fondements des géodonnées liées à la mobilité.

Un commissaire demande davantage de précision sur la facturation de l'usage de la voie publique. Il est indiqué que cela concerne les emprises de chantier ainsi que les surfaces utilisées par exemple pour les installations de chantier, l'entreposage de bennes ou de matériel, etc. Les fouilles Swisscom en sont exemptées, conformément à la loi fédérale sur les télécommunications.

Un commissaire revient sur la situation évoquée concernant le chantier Abeille-Serre afin de connaître les éventuelles mesures qui auraient pu être prises pour anticiper ces problèmes. L'ingénieur communal indique que les entreprises doivent rendre, dans leurs soumissions, des calendriers d'exécution, qui sont contractuels. Des mécanismes de pénalité en cas de retard sont prévus. Les techniciens assurant la direction des travaux consacrent beaucoup de temps à s'assurer du respect du calendrier, respectivement à activer les mécanismes de pénalité lorsque l'entreprise accumule du retard par sa responsabilité.

Suite à la demande d'un commissaire, des informations complémentaires sont données sur la taxe d'équipement. Celle-ci, liée aux permis de construire sur des chantiers privés, est prélevée sur la surface de parcelle lorsque celle-ci n'a jamais été bâtie (CHF 9.-/m²) et sur le volume du bâtiment à raison de CHF 6.-/m³ sur les nouveaux et les anciens bâtiments lorsqu'il s'agit d'un agrandissement ou d'une rénovation substantielle. Ce poste varie beaucoup en fonction des travaux réalisés. Ce montant, budgété selon une moyenne, dépend donc fortement des travaux débutés sur l'année. L'année 2025 comportait de grands chantiers (site principal Viteos, projet à l'ouest de l'avenue Charles-Naine, etc.) et le montant reçu est donc conséquent. Rien ne permet d'assurer que cela sera le cas les prochaines années.

Investissements

La différence significative observée au niveau des investissements est principalement due à un important projet non réalisé sur le giratoire Liberté-Crêtets, dont la situation reste bloquée sur le plan foncier. En conséquence, tant les dépenses que les recettes ont diminué. L'entretien constructif 2018-2021 est désormais fermé.

À la demande d'un commissaire, les limites de l'octroi de crédits supplémentaires sont expliquées.

Un investissement a également été nécessaire pour le démontage de la passerelle des Cornes-Morel. Le service règle actuellement des questions foncières afin de finaliser le rapport au CG pour la reconstruction d'un ouvrage.

Le réaménagement très réussi de la rue de la Balance est salué par les commissaires.

720 / Stations d'épuration (STEP) - 721 réseau séparatif

S'agissant de la station d'épuration (STEP), les dépenses annuelles se sont révélées inférieures au budget. Plusieurs facteurs expliquent le très bon résultat du chapitre 31.

Tout d'abord, les achats de charbon en poudre ont été inférieurs aux prévisions, le traitement des micropolluants ayant dû être interrompu à deux reprises durant l'année. Cette interruption est due, dans un premier temps, à un dégât sur les liaisons par fibre optique, puis à un dysfonctionnement du système de dosage du charbon. Les deux problèmes ont désormais été pleinement corrigés.

Par ailleurs, la facture d'électricité est également inférieure au budget, l'autoconsommation ayant été élevée et les prix de l'énergie étant en baisse. Enfin, les recettes issues de la taxe d'épuration ont été plus élevées que prévus, après plusieurs années de recul.

Étant donné le prélèvement à la réserve nettement plus faible que prévu et l'évocation d'une éventuelle hausse de la taxe, un commissaire demande des précisions sur ce qui est envisagé. L'ingénieur communal relève que les chiffres peuvent encore varier, qu'il s'agira de voir comment les choses évolueront et comment les amortissements des investissements impacteront les comptes, mais qu'une augmentation de la taxe d'épuration en 2027 semble moins probable qu'imaginé l'année passée.

Un commissaire souhaite connaître les raisons de la fluctuation de la taxe d'épuration. En effet, après plusieurs années de baisse les revenus augmentent à nouveau. Cela dépend de la consommation globale d'eau au niveau communal et aucune analyse n'a été menée à ce jour sur ce sujet.

Investissements

Le crédit des micropolluants pourra être fermé définitivement. Sur les 10 millions demandés, déduction faite de la subvention fédérale couvrant le 90%, ces travaux auront au final coûté moins d'un million à la Ville.

755 / Urbanisme, mobilités et environnement

Pour rappel, le service regroupe trois secteurs : le secteur des permis de construire, celui de la planification, des aménagements urbains et du foncier ainsi que le secteur commerce, centre-ville et tourisme. Un quatrième secteur, ne dépendant pas du chef de service mais directement du chef de dicastère, s'occupe de la valorisation du patrimoine.

Le chef de service revient sur les faits marquants de l'année. Le secteur planification a été passablement occupé par la rédaction du PAL ainsi que par de nombreux projets de réaménagements urbains, notamment liés à la future H18. Le secteur permis de construire a vu le départ à la retraite de sa responsable à la fin janvier 2025, la transition avec le nouveau responsable a pu être effectuée après un tuilage idéal, puisqu'il travaille au SUME depuis 5 ans. Au niveau prévention incendie, des difficultés de recrutement ont été constatées suite au départ à la retraite du chef du groupe. Peu de personnes qualifiées sont sur le marché et la Ville n'est pas très attractive au niveau salarial. Heureusement, une personne très compétente a débuté début janvier 2026, quelques jours à peine après le drame de Crans-Montana.

Le remplacement d'un architecte aux permis de construire a également été difficile pour les mêmes raisons qu'évoquées plus haut, mais une personne dotée d'une grande sensibilité patrimoniale et avec des compétences très complémentaires avec le reste de l'équipe a pu être recrutée. Le poste n'a toutefois pas pu être repourvu immédiatement et une latence de 4 mois, générant une importante surcharge de travail, a dû être absorbée par le personnel en place.

Le secteur commerce, centre-ville et tourisme a géré plusieurs événements, dont la participation de la ville à la semaine du goût ou le mois du défi "mobilités actives". Les liens avec les commerçants restent centraux pour le service. La carte abeille cartonne, l'application ayant boosté son utilisation.

L'urbaniste communale rappelle qu'au niveau des dossiers fonciers, 0,8 EPT y sont consacrés avec une multiplication des dossiers à traiter. Quatre personnes travaillent au développement de projets dont les principaux ont été en 2025 les réaménagements du carrefour Abeille-Serre, de l'Avenue des Forges, des cours d'école (Forges, Ouest, Crêt-du-Loche, Charrière (en cours)), de places de jeux (procédure de consultation avec les services de la jeunesse, des espaces publics pour la place des Lilas, de la place de l'Avenir, du parc Gallet). Les réaménagements du parvis du stade de la Charrière, de l'Espace de l'urbanisme horloger, du parc des Musées ainsi que du dernier tronçon de la rue de la Ronde terminent la liste conséquente des projets réalisés. Le secteur s'occupe également de la gestion du stationnement ainsi que des préavis relatifs aux aménagements extérieurs.

Le directeur souligne que plusieurs soutiens conséquents ont été reçus d'organismes privés, notamment des Lions pour la place de jeux du parc Gallet, des Kiwanis pour la place de jeux de l'Avenir, du Lions Club Deneb pour le pumptrack, et de la Fondation Federer pour les cours d'écoles des Forges, du Crêt-du-Loche, de l'Ouest et de la Charrière. Ces aides substantielles contribuent réellement à la qualité de vie de nos familles.

Le responsable du secteur des permis souligne qu'outre les permis de construire (216 octroyés en 2025), les tâches du secteur regroupent également la prévention des risques de chute, les questions de salubrité (par exemple syndrome de Diogène) ou la prévention incendie.

La déléguée à la valorisation du patrimoine rappelle ses principales missions. De nature transversales, celles-ci comprennent notamment les recherches historiques liées aux dossiers de transformation et de restauration ou la gestion de projets. L'année 2025 a vu notamment la réouverture de l'Espace de l'urbanisme horloger, le suivi de la Villa Fallet acquise par la Ville mais gérée par une association, et pour laquelle une étude de faisabilité sur de

futurs travaux va être effectuée. Le rapport sur l'Atelier oublié a été présenté au Conseil général en automne permettant aux travaux de démarrer prochainement avec pour objectif une ouverture en février 2027. Les actions de valorisation du patrimoine sont également nombreuses : les lunchs du patrimoine rencontrent un vif succès (entre 50 et 70 personnes de tous horizons pour chaque visite), la collaboration avec le Service de l'intégration a permis de mettre sur pied des visites guidées gratuites pour les nouveaux habitants. En matière de conservation du patrimoine, la déléguée gère également les œuvres d'art dans l'espace public. Une analyse est en cours pour déterminer quelles restaurations devront être menées et dans quels délais. La restauration de l'orgue du crématoire est à l'étude. Au vu de sa complexité, ce projet impliquera une réflexion plus large de l'ensemble du lieu. La déléguée a également repris la gestion du site inscrit pour lequel une révision du plan de gestion est en cours (l'actuel date de 2009), ce qui représente un travail important.

Un commissaire s'inquiète de la diminution des EPT au service d'urbanisme. Le directeur revient sur l'historique ayant mené à cette situation. Le Conseil communal avait concédé une augmentation temporaire des EPT suite à des départs successifs afin d'accompagner la réorganisation du service, notamment car la révision du PAL intervenait au même moment. Un chef de service a été nommé tout en remplaçant le responsable du foncier ainsi que l'urbaniste communal. L'effectif total est revenu à la situation ante lors du départ à la retraite de la responsable des permis. En outre, faisant suite aux reproches de certains Conseillers généraux sur la dotation en EPT du SUME, il a été décidé de répartir de manière plus juste le salaire de l'administratrice en fonction de ses tâches en imputant une partie de celui-ci aux affaires régionales ainsi qu'au service technique.

Le chef de service précise que la situation demeure globalement satisfaisante bien que tendue, mais qu'elle reste étroitement liée à la nature et au volume des dossiers à traiter. La charge de travail est notamment influencée par le grand nombre de projets de réaménagements urbains, ainsi que par les éventuels départs de collaborateurs, dont le remplacement peut s'avérer difficile. Par ailleurs, le recours à des mandats externes se révèle, d'expérience, peu efficace pour soulager les services, en raison du suivi important qu'ils exigent.

Un commissaire s'interroge sur l'incidence qu'aura l'cdf27 sur la charge de travail du service. Il est répondu qu'il est difficile, à ce stade, d'en mesurer précisément l'impact. Le rythme de croisière visé ne devrait de toute manière pas être atteint avant l'ouverture de la H18. Le projet l'cdf27 générera certes des demandes supplémentaires, mais celles-ci s'inscrivent pour l'heure dans

des démarches menées de manière autonome. En revanche, lorsque le programme sera défini et que la phase finale s'engagera, il faudra vraisemblablement faire face à des sollicitations urgentes. Il est à noter que ce type de demandes existe déjà, notamment de la part de grands acteurs industriels.

Le directeur confirme que plusieurs projets ont effectivement dû être accélérés afin de permettre l'achèvement des travaux en vue de l'cdf27. Le calendrier étant connu en amont, ces ajustements ont pu être anticipés et réalisés.

S'agissant du patrimoine, l'ouverture de l'Atelier oublié est souhaitée ; elle relève toutefois de notre propre calendrier, l'cdf27 ne comptant pas sur ce lieu. Le secteur patrimonial apporte par ailleurs son appui à plusieurs projets artistiques nécessitant un accompagnement spécialisé et bénéficie d'une collaboration efficace avec la nouvelle collaboratrice engagée à la Chancellerie, chargée de faciliter la coordination entre les services et l'organisation de l'cdf27.

Un commissaire souhaite revenir sur la tendance des petites entreprises implantées dans le tissu urbain à quitter le centre-ville et s'interroger sur sa réalité ainsi que sur son opportunité. L'urbaniste communale indique qu'il est préférable que seules les entreprises incompatibles avec l'habitat — en raison notamment de nuisances sonores ou de problèmes de trafic — soient amenées à s'implanter hors de la ville. L'objectif est ainsi de préserver des zones mixtes favorisant la cohabitation entre logements et activités artisanales. Les entreprises liées à une activité stratégique iront plutôt au Crêt-du-Loche ou à proximité des grands axes. Ces situations sont réglées à travers le PAL.

Le directeur ajoute que parfois les entreprises font face à des problèmes d'affectation ou de droits à bâtir. La politique est d'aider au maximum ces entreprises et de les soutenir si besoin par l'octroi de dérogations. Cependant les dossiers ainsi montés restent fragiles en cas d'oppositions. Des améliorations devraient être possibles grâce au nouveau règlement afin de soutenir les entreprises qui souhaitent rester dans le tissu bâti.

S'agissant des comptes, le responsable des permis de construire apporte une précision sur les chiffres 2025 facturés. En effet, les permis de minime importance représentent trois quarts des demandes mais seulement environ 1/8^e du montant total des taxes de permis de construire perçu. A l'inverse, quatre grands projets représentent à eux seuls CHF 150'000.-. Ces montants sont ainsi impossibles à planifier, il s'agit de rester prudent concernant cette ligne.

Un commissaire revient sur la concession SGA et sur la volonté, en 2023, d'interdire la publicité commerciale au centre-ville (publicité commerciale et non culturelle). Le chef de service confirme que cette interdiction entrera en vigueur dès la signature de la nouvelle convention. Le contrat est finalisé et le plan quasi terminé. Les conditions financières seront cependant beaucoup plus avantageuses pour la Ville, comme indiqué au budget 2026.

Une question est posée concernant le versement exceptionnel en faveur de la Fondation patrimoine. Le directeur souligne la qualité du travail accompli par cette dernière, qui soutient les propriétaires dans leurs projets de rénovation, pour autant que ceux-ci respectent les exigences de préservation du patrimoine. Sont notamment concernés des éléments tels que les portes d'entrée d'immeubles en bois, les éléments en ferronnerie ou les cages d'escaliers.

Le Conseil communal a ainsi souhaité apporter un soutien complémentaire afin de permettre à la Fondation d'élargir son champ d'action à d'autres éléments patrimoniaux, tels que, par exemple, les petites tuiles plates ou les fenêtres en bois. Il est par ailleurs relevé que, jusqu'à présent, la Ville n'avait jamais sollicité la Fondation pour ses propres bâtiments ; cette possibilité pourra désormais être envisagée, notamment pour certaines cages d'escaliers relevant du patrimoine financier.

Investissements

Un investissement conséquent a été effectué pour la rénovation de l'Espace de l'urbanisme horloger. La partie muséographie apparaissant au SUME alors que les travaux touchant le bâtiment se trouvent dans les comptes du SBL.

Des précisions sont apportées concernant l'investissement prévu pour une structure pour stockage des vitraux. Ces travaux avaient été difficiles à chiffrer et ont finalement été moins coûteux que prévu.

765 / Politique de stationnement

Le chef de service relève que le macaron est en perte de vitesse, de nombreuses entreprises ayant trouvé des solutions alternatives à proposer à leurs pendulaires. Comme discuté lors de l'élaboration du budget 2026 et demandé par le Conseil général, la future stratégie misera davantage sur la mise en place d'horodateurs, permettant un meilleur tournus principalement au centre-ville commercial, et plus facile à contrôler que les zones bleues. Ces démarches se font en concertation avec les commerçants. La réflexion future devra s'étendre aux macarons des parkings d'entrées de ville.

A la question d'un commissaire sur la gestion des caisses des horodateurs par des privés, il est indiqué que pour des questions de sécurité et d'efficacité, cette tâche a dû être confiée à une entreprise privée, entraînant un surcoût d'un peu plus de CHF 1'000.- par mois.

875 / Prévention incendie

Suite à la remarque d'un commissaire concernant la vacance d'un poste sur 6 mois qui semble finalement n'avoir que peu d'impact financier sur les coûts finaux, il est indiqué que cette économie est compensée par la rente pont financée pour le départ à la retraite anticipée du collaborateur concerné.

Le rapporteur de la sous-commission
Michaël Vögtli